



1^{ER} RECYCLAGE ENCADREMENT TECHNIQUE

Dispositions réglementaires selon l'arrêté du 23 février 2012 modifié

OBJECTIFS

- > Connaître les moyens techniques et matériels permettant de maîtriser l'aéraulique d'un chantier ;
- > Être capable d'établir des plans de démolition, de retrait ou de confinement d'amiante s'intégrant, selon les cas, dans un plan de prévention ou un plan particulier de sécurité et de protection de la santé (PPSPS), et de les faire appliquer ;
- > Être capable de définir des procédures opératoires adaptées et spécifiques de l'activité exercée pour la préparation, la conduite et la restitution des chantiers. > Être capable de les faire appliquer.
- > Être capable de définir des procédures de contrôle en cours de chantier et de les faire appliquer ;
- > Maîtriser l'aéraulique d'un chantier.

PUBLIC VISÉ

- > L'employeur et tout travailleur possédant, au sein de l'entreprise, une responsabilité au niveau des prises de décisions technico-commerciales, des études, de l'établissement des documents techniques ou contractuels, de la définition, de l'organisation et de la mise en œuvre des spécifications et des moyens techniques.

PRÉREQUIS

- > **Maîtrise du français** (lu, écrit, parlé),
- > Aptitude au poste de travail délivrée par la médecine du travail.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- > **Formation en salle et Plateforme pédagogique certifiée** : méthodes adaptées à la formation des adultes,
- > **Formateurs attestés** INRS/OPPBT,
- > **Matériel mis à disposition** : EPI (combinaison étanche, gants, sous-vêtements et surbottes jetables, appareil de protection respiratoire, chaussures de sécurité).

ÉVALUATIONS

- > Une évaluation théorique de dix minutes en continu (QCM – QRC*)
- > Une évaluation pratique de vingt minutes en continu est élaborée à partir d'un entretien oral du stagiaire avec le formateur.

LIEU DE FORMATION

- > Dans les locaux de **Conseil & Formation Amiante**.

DURÉE ET TARIF

- > **2 jours, soit 14 heures,**
- > **590,00 € HT soit 708,00 € TTC.**

QRC* : Questionnaire à réponses courtes

RÉFÉRENCE
 PRODUIT

S3 R1 02 ET

FORMATION CERTIFIANTE ELIGIBLE AU CPF

Code répertoire spécifique : **RS6422**

Libellé : Prévention des risques liés à l'amiante pour les personnels encadrement technique en sous-section 3

Nom du Certificateur : MINISTÈRE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L'INSERTION
 Enregistrement de la certification : 18/10/2023

- > **Rédacteur** Pascal HUMEAU
- > **Créé par** : Magali TANEGGI
- > **Approbateur** : Chloé HUMEAU
- > **Ref** : D-FOR-PR08-V0
- > **Créé le** : 29 juin 16
- > **Modifié le** : 17 juil. 24
- > **Édité le** : 17 juil. 24



JOUR 1 :

- > **Accueil des stagiaires.**
- > **Recueil des attentes :** + objectifs réglementaires à atteindre = définition du programme de la session.
- > **Évaluation théorique :** QCM, positionnement initial.
- > **Apports réglementaires et techniques + Préparation des apports spécifiques** en réponse aux attentes distinctives des stagiaires (*hors objectifs de base*).
- > **Analyse de cas** présenté par les stagiaires (*le cas échéant*).
- > **Évaluation pratiques.**
- > **Identification des risques** et contraintes d'une opération.
- > **Élaboration d'un processus** + gestion des incidents caractéristiques.

JOUR 2 :

- > **Bilan aéraulique prévisionnel** + gestion des incidents caractéristiques.
- > **Apports réglementaires et techniques** notamment sur les UMD et le contrôle du bilan aéraulique.
- > **Descriptif de la préparation de chantier** + gestion des incidents caractéristiques. + gestion des incidents caractéristiques.
- > **Apports réglementaires et techniques** notamment sur les exigences de l'arrêté du 8 avril 2013.
- > **Programme des contrôles de chantier** + gestion des incidents caractéristiques.
- > **Apports réglementaires et techniques** notamment sur les conditions de prélèvement et l'exploitation de résultat.
- > **Apports complémentaires, réglementaires et techniques.**
- > **Rappel des essentiel.**
- > **Bilan individuel.**
- > **Clôture de la session de formation.**